

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DASES 288G Subvention et convention pour le matériel et équipement pour le pôle (FAM, FV, SAVS, SAMSAH) géré par la fondation « Les Amis de l'Atelier » (12e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code Départemental des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L 311-1, L312-2 et suivants ;

Vu l'arrêté conjoint d'autorisation du Département de Paris et de l'ARS Ile de France du 25 juin 2009 relatif à la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 15 places, et d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) de 30 places par la fondation « Les Amis de l'Atelier » ;

Vu l'arrêté d'autorisation du Département de Paris du 12 octobre 2009 relatif à la création d'un foyer de vie (FV) de 8 places et d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de 20 places par la fondation « Les Amis de l'Atelier » ;

Considérant le projet d'investissement « matériel et équipement » porté par la fondation « Les Amis de l'Atelier » dans le cadre de la création d'un pôle (FAM, FV, SAVS, SAMSAH), Paris (12^{ème}) ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose de signer avec la fondation « Les Amis de l'Atelier », 17 rue de l'Egalité à Châtenay-Malabry (92290), une convention pluriannuelle d'investissement « matériel et équipement » pour le pôle (FAM, FV, SAVS, SAMSAH) à destination des

personnes atteintes d'un handicap mental et psychique de plus de 45 ans avec troubles somatiques associés ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec la fondation « Les Amis de l'Atelier », 17 rue de l'Egalité à Châtenay-Malabry (92290), une convention pluriannuelle d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour son pôle (FAM, FV, SAVS, SAMSAH) implanté au 232, rue de Charenton, ruelle de la Planchette, Paris (12^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 241 500 euros est attribuée au titre de l'année 2015 à la fondation « Les Amis de l'Atelier » (SIMPA 183130 – Dossier 2015_04600) pour le financement du matériel et de l'équipement du pôle (FAM, FV, SAVS, SAMSAH), implanté au 232, rue de Charenton, ruelle de la Planchette, Paris (12^{ème}), à destination des personnes atteintes d'un handicap mental et psychique de plus de 45 ans avec troubles somatiques associés.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20421, ligne DE34015 du budget d'investissement du Département de Paris, exercice 2015 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO